Non à la restriction du droit à temps partiel !

Depuis des années, dans les hauts de Seine, seuls les enseignants qui demandent un temps partiel de droit ont la possibilité dans notre département de choisir la quotité de 80%. Ce dernier permet à un fonctionnaire de recevoir 85,7% de son traitement.

Cette année, la DASEN a fait convoquer tous les enseignants demandant un temps partiel à 80% par les IEN, pour recueillir les raisons de ce choix, elle explique que les temps partiels à 80% coûtent trop de postes de remplaçants.

En réalité, beaucoup d'IEN lors des entretiens font pression sur les enseignants pour que ces derniers changent leur demande de quotité pour un 75% ou un 50%.

Il est inadmissible que les collègues fonctionnaires Professeurs des écoles ne puissent plus bénéficier de ce droit alors que le coût de la vie dans les Hauts de Seine est exorbitant et que les places en crèche manquent cruellement.

- **Maintien du 80% pour tous les enseignants qui en font la demande**

Les organisations syndicales CGT éduc'action92, SNUDI FO 92, SNUIPP 92, SGEN CFDT, SUD éducation 92 et UNSA 92 vous invitent à signer cette pétition, que nous déposerons auprès de la DASEN.

Nom	Prénom	Ecole/Commune	Signature